

UAT

Unité d'Accueil Temporaire

pour enfants et adolescents en situation de handicap



Unité d'Accueil Temporaire

Votre enfant est en situation de handicap et vous avez besoin de temps...

- vous ressourcer
- les autres membres de votre famille
- partir en week-end ou en vacances
- être relayé suite à un événement particulier
- ... ou pour toute autre raison.

L'UAT du Domaine de Compétences de l'École Spécialisée de la Fondation Les Perce-Neige, sise sur le site pédagogique de Neuchâtel, accueille temporairement des enfants et jeunes de 0 à 18 ans en situation de Polyhandicap, de Troubles du Spectre de l'Autisme, de Handicap mental ou physique grave pour relayer les familles dans l'accompagnement de leur enfant.

Sa mission

- Être une relève parentale ponctuelle pour une journée, une nuit ou plusieurs jours, ceci avec possibilité de repas.
- Offrir un cadre accessible, sécurisant et adapté de jour comme de nuit, selon la capacité d'accueil et l'horaire d'ouverture établi.
- Garantir l'accompagnement des enfants durant leur temps d'accueil par une équipe de professionnels attentive à leur bien-être, au travers d'activités quotidiennes variées en fonction de leurs possibilités.
- Prendre en compte les besoins spécifiques de chaque enfant avec des soins particuliers ou nécessitant un suivi intensif.
- Collaborer étroitement avec les parents.



Ouverture

Du mercredi 11 heures au dimanche 18 heures durant les semaines scolaires.

Du lundi 9 heures au dimanche 18 heures durant les semaines de vacances scolaires.

Fermeture

4 semaines par an et 1 week-end par mois.

Transports

Les arrivées et les départs de l'UAT sont assumés par les parents.

Conditions

Tout nouvel accueil nécessite une autorisation préalable de l'Office de l'Enseignement Spécialisé – OES (www.ne.ch/oes). Ensuite, les parents contactent l'UAT pour organiser une visite des lieux, compléter le dossier d'admission et planifier l'inscription de leur enfant en fonction des places disponibles.

Les demandes d'accueil à l'UAT sont anticipées idéalement un mois à l'avance et les réservations sont ouvertes par trimestre.

Une participation financière est demandée aux parents, dont une part facturée en fonction des allocations pour impotence et soins intenses.

En cas de difficultés financières ou de questions à ce sujet, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Fondation Les Perce-Neige
Domaine de Compétences École Spécialisée

Unité d'Accueil Temporaire
rue de Port-Roulant 5
2000 Neuchâtel

Permanence administrative le jeudi de 10 à 14 heures
tél. 032 886 69 20

pn.uat@ne.ch
www.perce-neige.ch



Unité d'Accueil Temporaire

Participation financière demandée aux parents

[A] Tarif de base (CHF)

Demi-journée sans repas	10.-
Demi-journée avec moment repas	15.-
Journée	18.-
Journée + nuit (cycle 24 h max)	20.-

[B] Part facturée en fonction de l'allocation pour impotence (CHF)

+ **API** Allocation pour impotence

	Faible	Moyen	Grave
Demi-journée	4.-	9.-	15.-
Journée	7.-	18.-	30.-
Journée + nuit (cycle 24 h max)	15.-	39.-	62.-

[C] Part facturée en fonction du supplément pour soins intenses (CHF)

+ **SSI** Supplément pour soins intenses

	min. 4 heures	min. 6 heures	min. 8 heures
Demi-journée	3.-	7.-	11.-
Journée	8.-	15.-	22.-
Journée + nuit (cycle 24 h max)	15.-	30.-	45.-